



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 31 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 25 août 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, ROSSIAUD Aurélie, PAHUD Laëtitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – GAULTIER Erwan, MORIN Mickaël, RASSAT Laurence, BURGNARD Sandra

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. GAULTIER Erwan

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. MORIN Mickaël

Mme MURAZ Sophie a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence

Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme BURGNARD Sandra

Secrétaire de séance : Monsieur BOUTHORS Patrice

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT 3 POUR LOT 2 - PROJET D'EXTENSION DE LA CRECHE MUNICIPALE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que les travaux de la Crèche Arc-en-ciel ont pour but, d'une part, de rénover les installations existantes et, d'autre part, de réaliser une extension permettant d'augmenter significativement la capacité d'accueil.

DIT qu'il convient d'établir un avenant pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie » dans le but de formaliser une plus-value de 1 365,00 € HT correspond à la suppression d'un mur en plots.

PRECISE qu'il s'agit du troisième avenant modifiant ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2025_102 du Conseil municipal du 07 novembre 2025 attribuant le marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

Vu les délibérations n°2026_029 et 2026_063 relatives aux deux avenants du lot 2 du marché de travaux de l'extension de la Crèche Arc-en-ciel,

Considérant que dans le cadre de cette opération de travaux, un avenant doit être établi pour le lot n°2 « Gros œuvre, maçonnerie », notifié le 17/12/2025 à l'entreprise BACCHETTI ET FILS,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 1 365,00 € HT soit 1 638,00 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs de suppression d'un mur en plots,

.../...

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot n°2 s'élève à 168 213,28 € HT soit 201 855,94 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 1 365,00 € HT soit +0,81% du montant initial du lot et soit 0,11% du montant total initial du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 170 552,66 € HT, soit 204 663,19 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant 03 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot n°2 à 170 552,66 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 31 août 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

03 SEP. 2026

03 SEP. 2026



Le secrétaire de séance – Patrice BOUTHORS

